



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Zonage médical

Question écrite n° 37909

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pratique du zonage médical. Ce zonage a pour objectif d'aider à l'installation de médecins dans les zones sous-dotées. Comme pour tout zonage, ces effets de bord peuvent avoir pour conséquences la pénalisation d'un territoire. La commune d'Alain-Saint-Nazaire, dans le Pas-de-Calais, n'est par exemple pas reconnue comme un territoire sous-doté, alors même que les villes voisines le sont. Les élus ont donc des difficultés à attirer des professionnels dans la maison de santé qu'ils viennent de créer. Elle souhaiterait connaître les mesures envisageables pour limiter au maximum ces effets.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37909

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2896

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)